

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE
ARRONDISSEMENT D'AVALLON
COMMUNE DE FLOGNY LA CHAPELLE

-89360-

☎ : 03.86.75.42.85 📠 : 03.86.75.49.37
Mairie-flogny-la-chapelle@wanadoo.fr

AVIS MUNICIPAL CIMETIERE DE LA CHAPELLE

Le Maire, dans le cadre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon (articles L2223-4, L2223-17 et 18, R2223-12 et suivants du CGCT), après recherches et faute de documents suffisants concernant l'historique du cimetière de LACHAPELLE, informe les titulaires de concession ainsi que leurs parents ou ayants droit qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est engagée dans le cimetière communal.

Il a été procédé au constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans.

La liste des sépultures soumises à cette procédure est visible en Mairie.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se présenter au secrétariat de Mairie.

Possibilité leur est offerte de remettre leur emplacement dans un bon état d'entretien et de propreté, faute de quoi, la commune reprendra ces emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur au terme de la procédure.

La Mairie se tient à la disposition de chacun pour tout renseignement concernant cette procédure, aux jours et heures d'ouvertures (mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h).

Le Maire
Jean-Paul BOUVET.

